



Risques naturels :
La commune de Villelongue-dels-Monts
vous informe



**“ Chaque citoyen a le droit à l’information
sur les risques qu’il encourt et les mesures
de sauvegarde pour s’en protéger ”**

Article 21 de la loi du 21 juillet 1987

INFO CONCEPT ETUDES

132 Rue Pierre Ciffre - 66000 PERPIGNAN ☎ : 04.68.08.11.02 / 11.00
Fax : 04. 68. 08.11.01 Mail : ICV4@wanadoo.fr

Sommaire

(Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs – édition 2003)

Le Mot du Maire 2

La commune de Villelongue-dels-Monts 3

Le Risque d'inondation 4

Le Risque de feux de forêt 6

Le Risque de mouvement de terrain 8

Le Risque de séisme 10

Le Risque de vent violent 12

Le Risque de neige abondante 14

Les informations utiles 16

La carte de vigilance 18



Le Mot du Maire



Notre commune peut être durement touchée par des conditions climatiques parfois très éprouvantes. Ces conditions peuvent mettre chacun d'entre nous dans des situations très critiques.

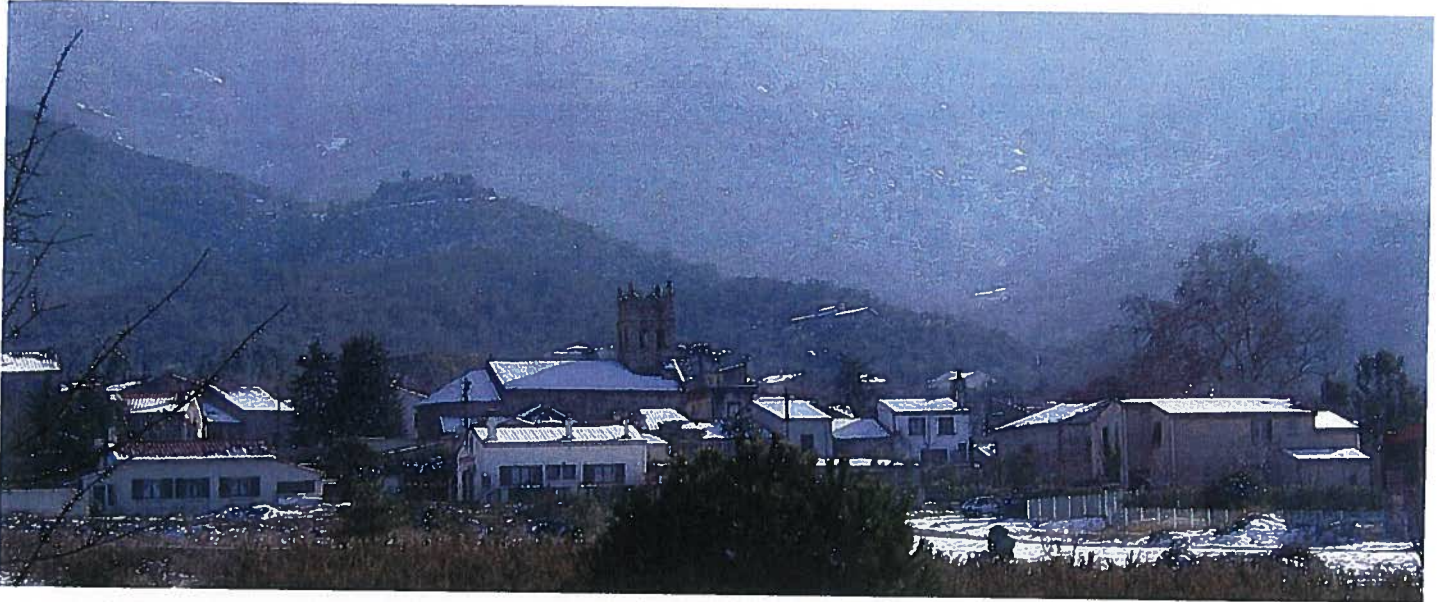
Nous avons donc souhaité vous apporter une information qui va vous permettre d'être individuellement responsable de votre sécurité.

Cette plaquette vous informe des mesures spécifiques prises par la Municipalité pour vous soutenir et vous aider à mieux réagir en cas de risque majeur.

Christian Nifosi
Maire de Villelongue-dels-Monts



Villelongue-dels-Monts



Le territoire de Villelongue-dels-Monts s'étire du Massif des Albères au fleuve du Tech au Nord, il culmine au pic d'Aureille à plus de 1000 mètres d'altitude pour s'abaisser à 40 mètres environ dans le lit du Tech. on peut distinguer :

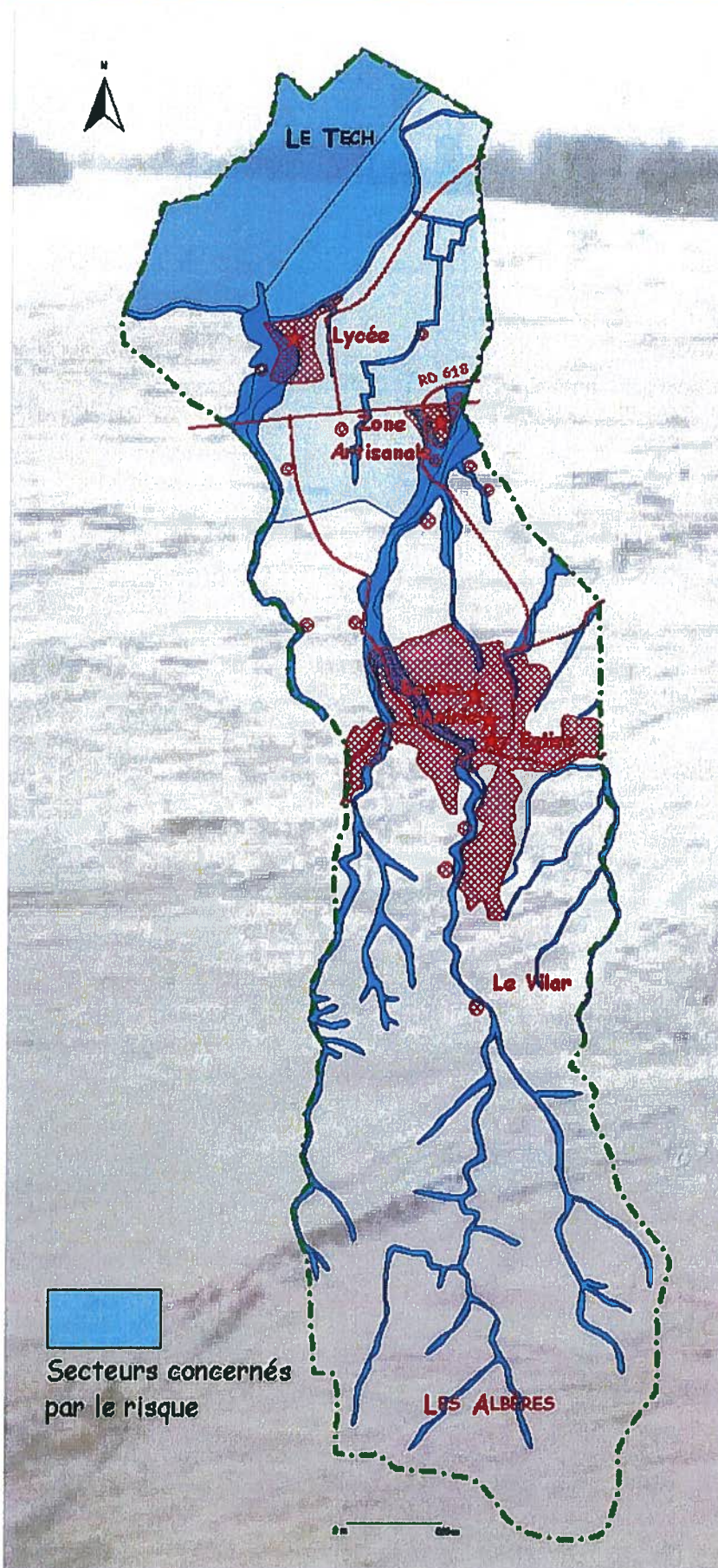
- Le massif montagneux avec de fortes pentes, couvert par la forêt et les landes et strié par un important réseau de ravins et de ruisseaux au caractère torrentiel ;
- Le piémont, où s'est installé et développé le village, d'abord groupé autour de son église puis en s'étendant plus récemment sous la forme de lotissements ;
- Enfin, la plaine, parcourue par la RD 618 et principalement vouée aux vignes et vergers. Celle-ci est découpée par un talus contenant le champ d'expansion des eaux du Tech.

La commune comptait 1070 habitants au recensement de 1999. Ce chiffre s'accroît régulièrement grâce notamment à un environnement préservé, à une meilleure accessibilité (aménagement de la RD 618) ainsi qu'une relative proximité avec les villes d'Argelès-sur-Mer, du Boulou ou encore de Perpignan.

Toutefois, ce cadre de vie remarquable peut être le théâtre d'évènements climatiques violents, caractéristiques du climat méditerranéen. Ces phénomènes et les mesures qui sont prises dans la commune en matière de prévention et de protection sont présentés dans les pages suivantes. Cette présentation est assortie des consignes de sécurité et des gestes à avoir pour se prémunir de chacun de ces risques.



Le risque d'inondation



Le risque d'inondation :

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes.

Les risques d'inondation dans la commune :

La commune peut être concernée par le débordement de plusieurs cours d'eau la traversant : les rivières de Villelongue et de l'Hort del Fourrou provenant des Albères, le Tech au Nord de la commune ainsi que l'ensemble des ravins, agouilles et ruisseaux qui drainent le territoire.

Quelles sont les mesures prises dans la commune :

◆ MESURES REGLEMENTAIRES DE PREVENTION

- l'information de la population par les documents DCS, DICRIM, consultables en Mairie;
- l'identification des zones exposées (PPR) ;
- la prise en compte du risque dans le droit des sols (le PLU).

◆ MESURES DE PROTECTIONS

- le calibrage et l'enrochement des berges pour éviter des débordements trop fréquents;
- la réalisation de bassins d'orage pour stocker les eaux ;
- l'entretien régulier des cours d'eau et de leurs abords ;
- la prise en compte du risque pour les nouvelles constructions (mise hors d'eau des planchers habitables...).



Les consignes de sécurité



Fermez la porte, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux

AVANT

- s'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, DDE, DIREN) ;
- se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, mairie, bulletin Météo - France) ;
- prévoir les gestes essentiels,
- fermer portes et fenêtres ;
- couper le gaz et l'électricité ;
- commencer à déplacer les objets de valeur et les produits polluants, amarrer les cuves.

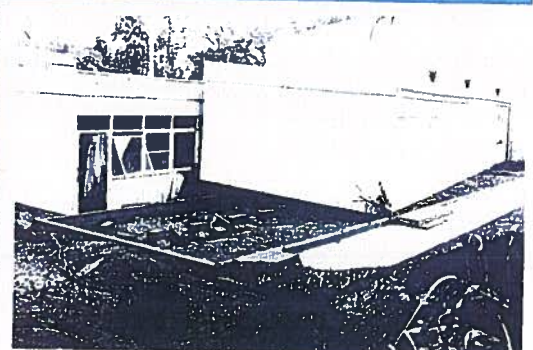
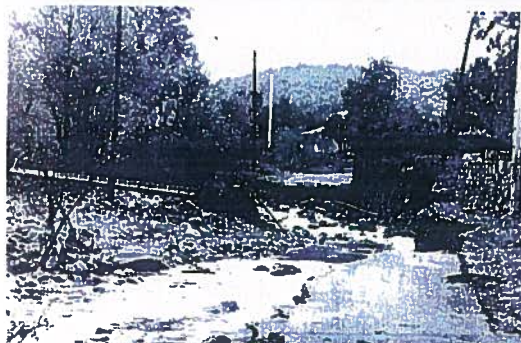
PENDANT :

- se tenir informé de la montée des eaux (radio, mairie, service d'annonce des crues...) ;
- déplacer les objets de valeur et les produits polluants ;
- éviter de rester bloqué (ne quitter les lieux que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue, rester dans les étages supérieurs des habitations) ;
- ne pas traverser une zone inondée que ce soit à pied ou en voiture ;
- ne pas consommer l'eau de la distribution publique ou des puits.

APRES :

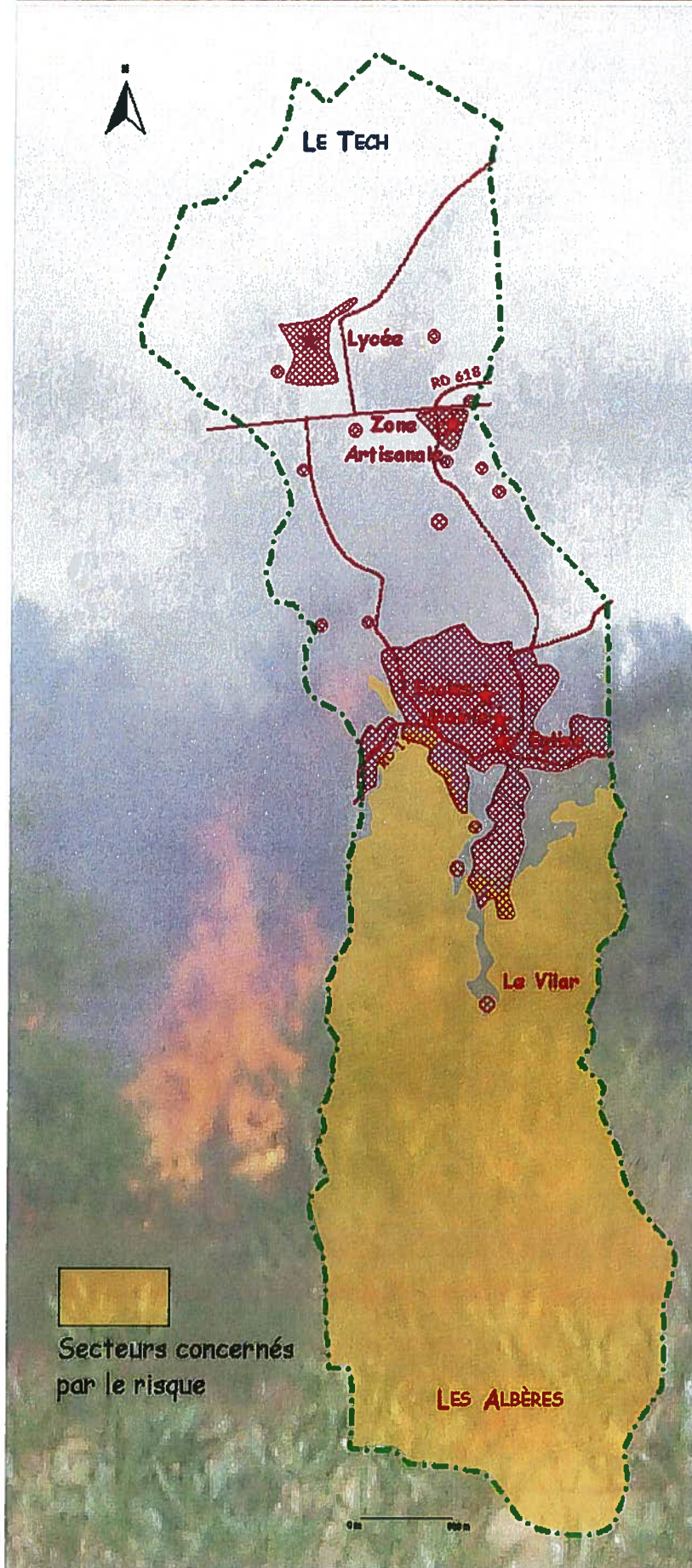
- aérer et désinfecter les pièces ;
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche ;
- chauffer dès que possible.

Ci-dessous : dégâts sur la commune après la crue du 13 octobre 1986.





Le risque de feu de forêt



Le risque de feu de forêt :

Un feu de forêt est un sinistre qui se déclare et se propage dans des forêts, landes, maquis et garrigues.

L'homme est très souvent à l'origine des feux de forêts par imprudence, accident ou malveillance. La sécheresse et le vent sont des facteurs d'aggravation.

Les risques de feu de forêt dans la commune :

La commune peut être concernée par les feux de forêts sur l'ensemble de sa partie montagneuse. Le massif des Albères est répertorié comme étant une zone très sensible à ce risque. Les habitations de la commune situées à proximité des espaces naturels peuvent être menacées.

Quelles sont les mesures prises dans la commune :

◆ MESURES REGLEMENTAIRES DE PREVENTION

- l'information de la population par les documents DCS, DICRIM, consultables en Mairie;
- l'identification des zones exposées (PPRIF, SDAFI) ;
- l'obligation faite aux propriétaires d'effectuer des travaux de débroussaillage à proximité des habitations (Arrêté préfectoral).

◆ MESURES DE PROTECTIONS

- l'aménagement de pistes DFCI, de réserves d'eau ;
- la surveillance régulière (tour de guet, patrouilles...) ;
- la mobilisation de groupes d'intervention pendant la période estivale ;
- la répression contre les pyromanes.



Les consignes de sécurité



Ne jamais vous approcher à pied ou en voiture d'un feu de forêt



Ouvrez le portail de votre terrain



Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez les volets

AVANT

- respecter la signalisation et les équipements mis en place pour la protection et la défense des forêts contre l'incendie ;
- repérer les chemins d'évacuation et les abris ;
- prévoir les moyens de lutte (point d'eau, motopompe pour piscine...) ;
- débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès (arrêté préfectoral n° 2002-752) ;
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets et de la toiture ;
- ne jamais fumer en forêt ;
- ne pas allumer de feu par temps de vent fort.

PENDANT :

- informer les sapeurs pompiers (☎ 18) ;
- si possible, attaquer les flammes à leur base ;
- respirer à travers un linge humide en se baissant vers le sol ;
- ne jamais s'approcher d'un incendie, ni à pied, ni en voiture, s'éloigner dans la direction opposée ;
- se confiner : fermer volets et fenêtres, obstruer les aérations avec des linges humides ;
- ouvrir le portail de votre terrain, rentrer les tuyaux d'arrosage ;
- éviter de provoquer des courants d'air.

APRES :

- éteindre les foyers résiduels

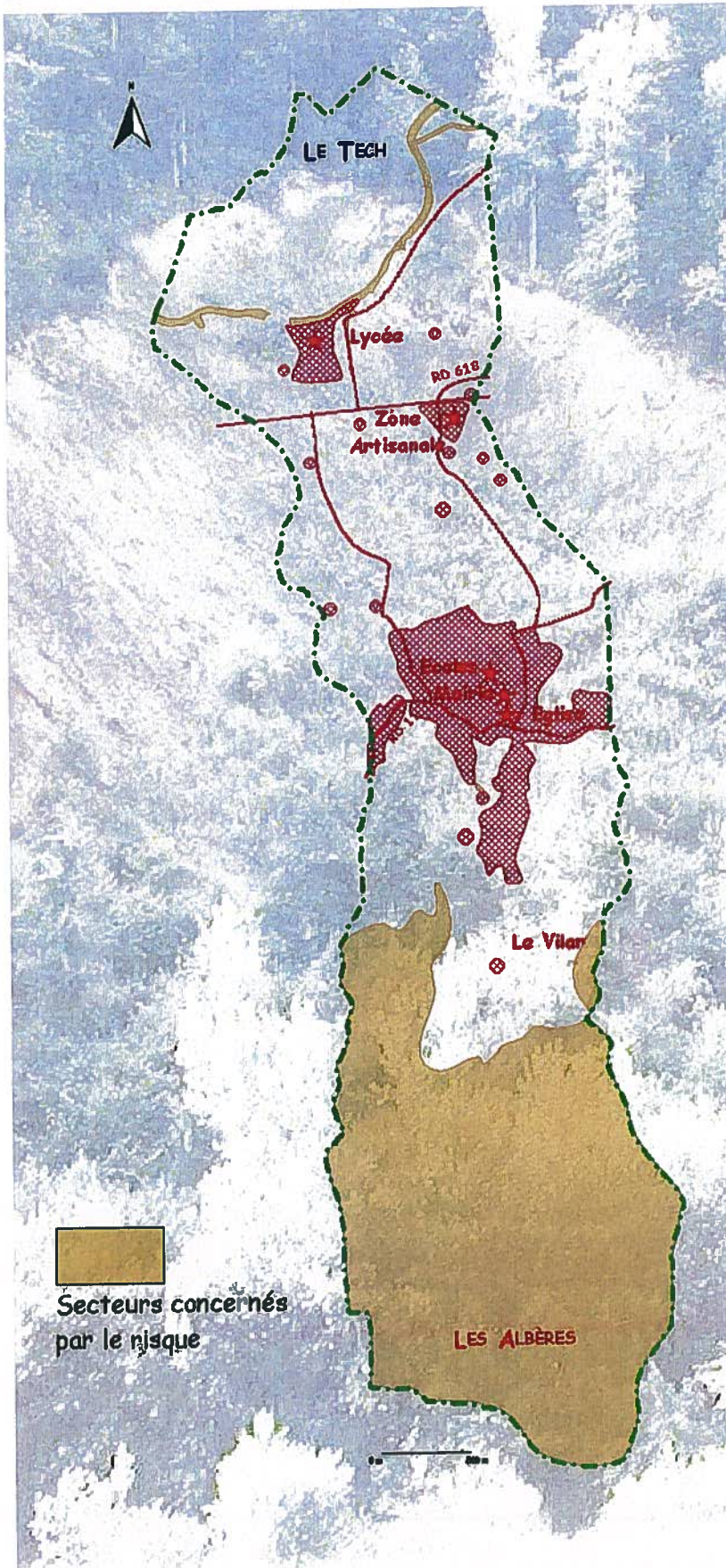
Ci-dessous ; titre du quotidien « l'Indépendant » du 9 septembre 2001

400 ha détruits et 50 évacuations dans l'incendie des Albères

L'incendie qui a ravagé les Albères dans l'après-midi de vendredi n'a pas fait de victime. Le maire des Cluses, une des communes les plus touchées, rendait hier hommage aux secours qui ont maîtrisé le sinistre vers 21 h vendredi soir.



Le risque de mouvement de terrain



 Secteurs concernés par le risque

Le risque de mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou du fait de l'homme. Les mouvements de terrain peuvent se traduire par des glissements, des écroulements et des chutes de blocs, des ravinements, des affaissements, des coulées boueuses...

Les risques de mouvement de terrain dans la commune :

La commune peut être concernée par plusieurs types de mouvements de terrain : érosion du talus bordant la plaine alluviale du Tech au Nord de la commune, glissements localisés aux abords des torrents et chutes de pierres ou de blocs dans le massif des Albères.

Quelles sont les mesures prises dans la commune :

◆ MESURES REGLEMENTAIRES DE PREVENTION

- l'information de la population par les documents DCS, DICRIM, consultables en Mairie;
- l'identification des zones exposées (PPR) ;
- la prise en compte du risque dans le droit des sols (le PLU).

◆ MESURES DE PROTECTIONS

- des travaux d'enrochements sur les berges des cours d'eau ;
- la mise en œuvre de règles strictes localement (obligations de recul par rapport aux talus...) parfois précisées par des études géotechniques.



Les consignes de sécurité



Coupez l'électricité et le gaz

AVANT

- s'informer des risques encourus ;
- prendre connaissance des consignes de sauvegarde.



Fuyez immédiatement

PENDANT :

- fuir latéralement ;
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches ;
- ne pas revenir sur ses pas ;
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé;



Gagnez en hauteur

APRES :

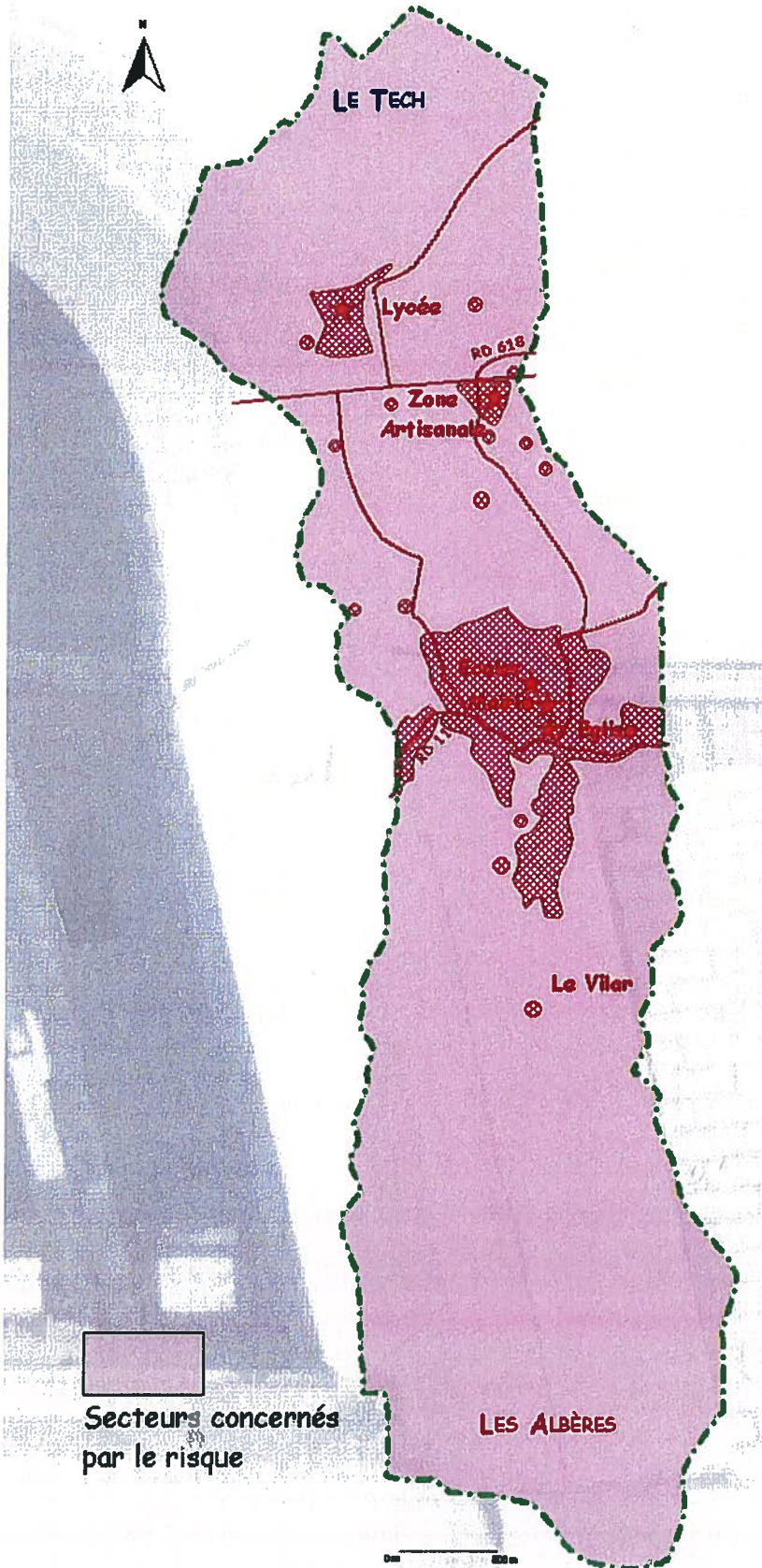
- évaluer les dégâts et les dangers ;
- informer les autorités ;
- se mettre à disposition des secours ;
- s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.

Ci-dessous : ravines d'érosion (commune de Brenac - Aude)





Le Risque sismique



Le risque sismique :

Un séisme est une **fracturation brutale** de roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface, et se traduisant par des **vibrations** du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'**amplitude**, de la **durée** et de la fréquence des vibrations.

Le risque sismique dans la commune :

L'ensemble du territoire de la commune est concerné par un risque sismique qualifié de faible. Ce zonage a été fixé par arrêté ministériel du 14 mai 1991 qui classe la plaine du Roussillon, le Conflent et le massif des Albères en zone 1b dite de faible sismicité.

Quelles sont les mesures prises dans la commune :

◆ MESURES REGLEMENTAIRES DE PREVENTION

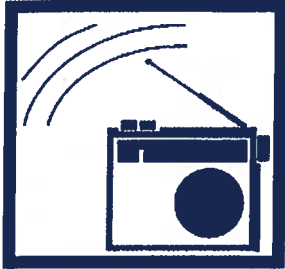
- l'information de la population par les documents DCS, DICRIM, consultables en Mairie;
- l'analyse historique et la mise en place d'un réseau de surveillance (station sismologique à Saint-Jean-de-l'Albère);
- la prise en compte du risque dans les constructions (normes parasismiques).

◆ MESURES DE PROTECTIONS

- l'organisation des secours avec la mobilisation d'équipes spécialisées en sauvetage et déblaiement.



Les consignes de sécurité



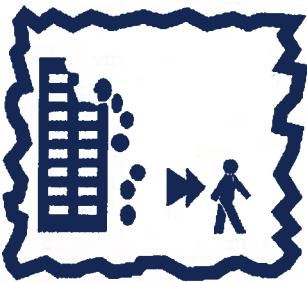
Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Abritez vous sous un meuble solide



Évacuez le bâtiment



Éloignez-vous des bâtiments



N'allez pas chercher vos enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux

AVANT

- mettre en application les normes parasismiques pour tout projet de construction;
- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde ;
- privilégier les constructions parasismiques ;
- repérer les points de coupure de gaz, eau et électricité ;
- fixer les appareils et les meubles lourds ;
- repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

PENDANT :

- à l'intérieur: se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous un meuble solide; s'éloigner des fenêtres;
- à l'extérieur: s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux et fils électriques), à défaut, s'abriter sous un porche ;
- en voiture: s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

APRES :

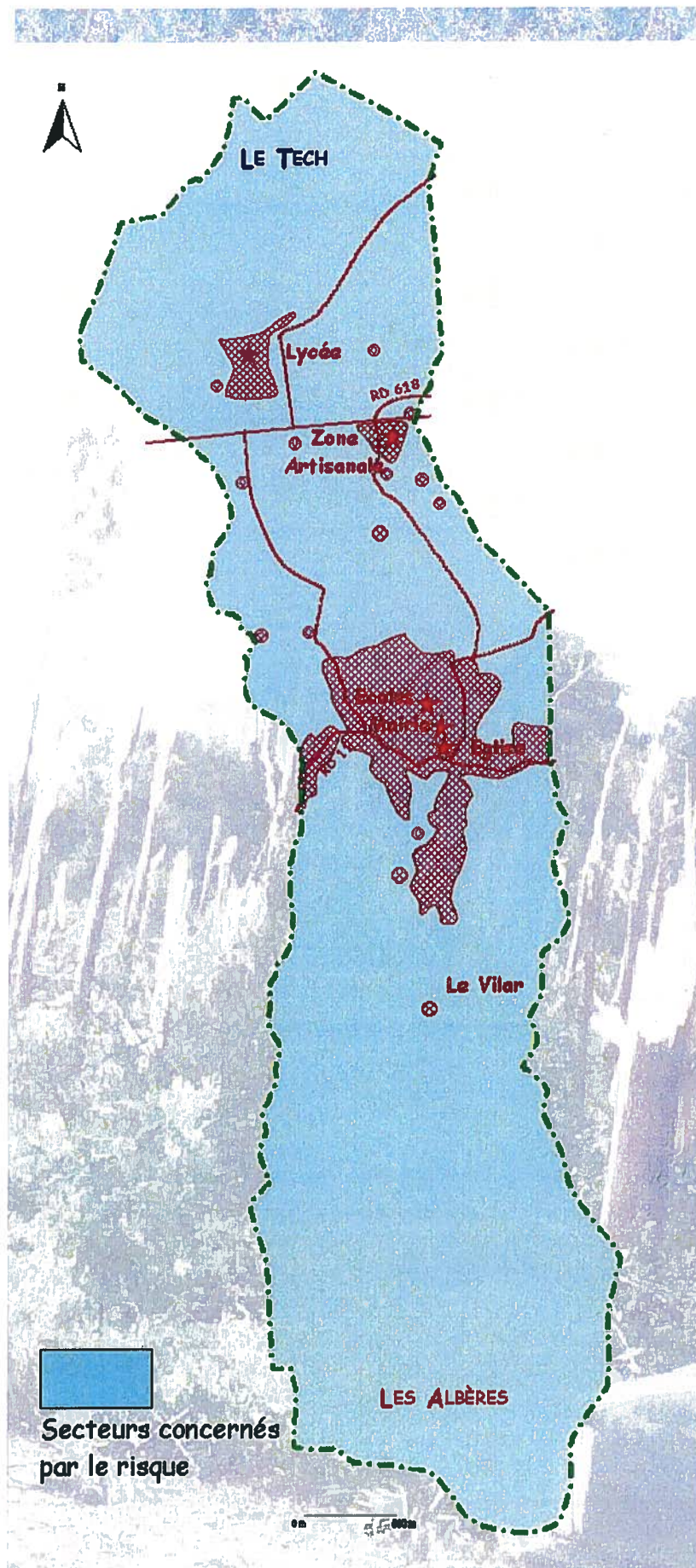
- couper l'eau, le gaz et l'électricité: ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités ;
- évacuer le plus rapidement possible les bâtiments: il peut y avoir d'autres secousses (répliques) ;
- ne jamais pénétrer dans les maisons endommagées ;
- ne pas prendre l'ascenseur ;
- s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (marcher au milieu de la chaussée) et se tenir informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio ;
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école; les enseignants s'occupent d'eux.

UN SÉISME DE 5,6 SUR L'ÉCHELLE DE RICHTER

Les P.-O. ont tremblé



Le Risque de vent violent



Le risque de vent violent :

La région est régulièrement soumise à des vents violents. La tramontane est un vent de secteur Nord-Ouest fréquent et souvent froid et sec. Elle présente parfois des pointes supérieures à 150 km/h. La marinade est un vent de secteur Sud-Est, parfois soutenu et apportant généralement la pluie. Enfin, des phénomènes de type « mini tornade » ne sont pas exclure et se produisent épisodiquement sur des secteurs très localisés.

Le risque de vent violent dans la commune :

L'ensemble du territoire de la commune est concerné par le risque de vent violent. Ces vents sont particulièrement sensibles sur les points hauts, les crêtes, ainsi que dans les secteurs où aucun obstacles ne limitent leurs effets. Sur la commune les effets du vent « d'Espagne » se font périodiquement ressentir.

L'on peut également rappeler les phénomènes de mini tornade qui se sont produits à Laroque-des-Albères (1986) ou Argelès-sur-Mer (2001).

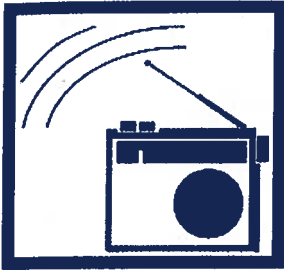
Quelles sont les mesures prises dans la commune :

◆ MESURES REGLEMENTAIRES DE PREVENTION

- l'information de la population par les documents DCS, DICRIM, consultables en Mairie;



Les consignes de sécurité



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Ne prenez pas la route



Fermer les volets



Ne stationnez pas sous les lignes électriques et les arbres



Ne montez pas sur un toit

AVANT

- respecter les mesures préconisées en matière de construction ;
- suivre les consignes de sauvegarde et les messages météo ;
- rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés ;
- gagner un abri en dur ;
- rentrer les bêtes et le matériel ;
- fermer les portes et les volets ;
- annuler les sorties en mer, ne pas prendre la route ;
- arrêter les chantiers et mettre les grues en girouette ;
- annuler les manifestations publiques sous chapiteaux.

PENDANT :

- se déplacer le moins possible ;
- se tenir informé du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités (radio) ;
- débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision ;
- ne pas stationner sous les arbres et les lignes électriques.

APRES :

- ne pas s'approcher des lignes électriques tombées à terre ;
- ne pas monter sur un toit pour le dégager (risque d'effondrement) ;
- dégager les accès aux habitations ;
- couper branches et arbres qui menacent de s'abattre ;
- récupérer ce qui peut l'être.

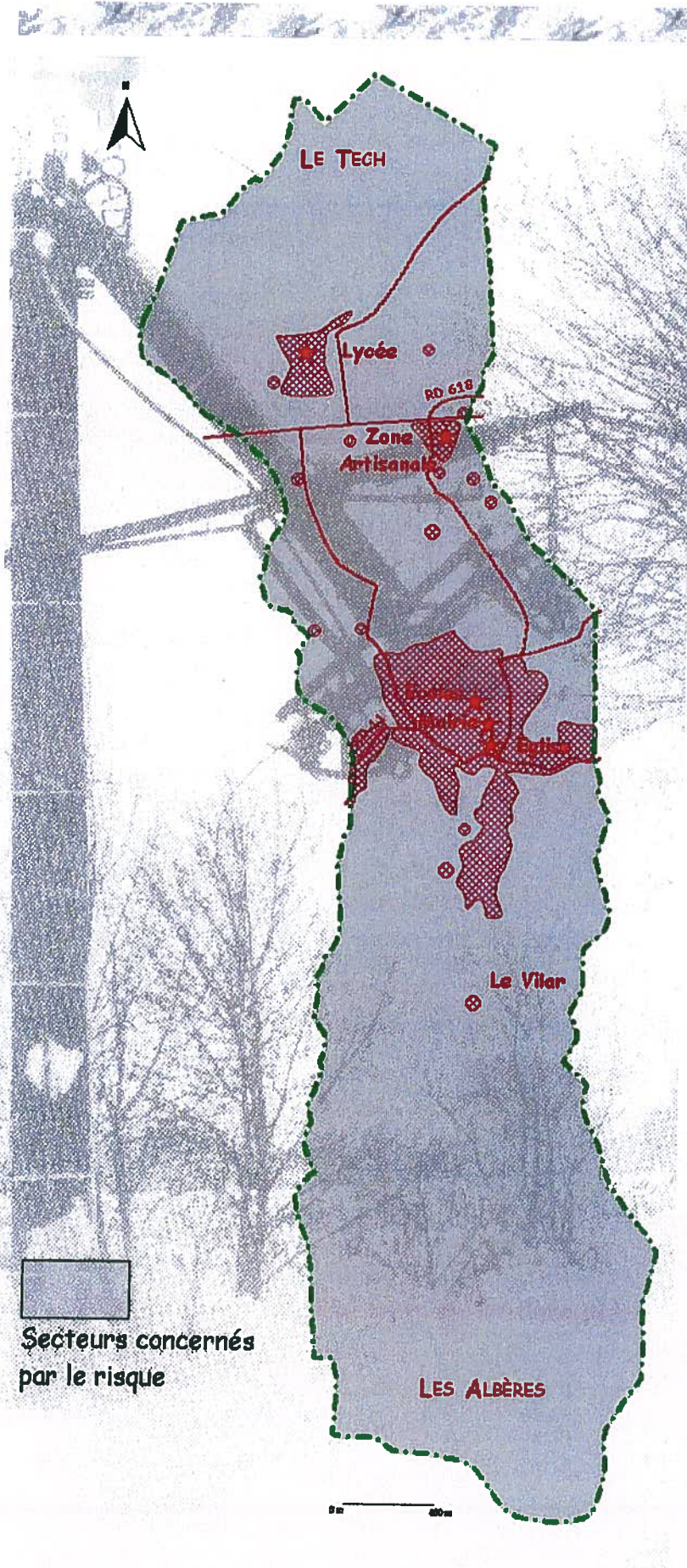
Ci-dessous : dégâts sur la commune d'Araëlès après une mini tornade.



P. Fourcade



Le Risque de chute de neige abondante



 Secteurs concernés par le risque

Le risque de chute de neige abondante :

Le risque de chutes de neige abondante est lié à des précipitations pluvio - neigeuses exceptionnelles par leurs intensités et leurs hauteurs.

L'on désigne ce phénomène sous le terme de « nevas » dans le département. Ce risque se manifeste par l'impraticabilité des routes et voies d'accès, par la rupture des lignes électriques et le risque d'effondrement des constructions dû au poids du manteau neigeux.

Le risque de chutes de neige abondante dans la commune :

Ce risque est présent sur l'ensemble de la commune. Villelongue - dels - Monts comme l'ensemble de la plaine du Roussillon a été touchée par les épisodes neigeux de 1954, 1981, 1986 ou 1992 (lors de ce dernier événement le poids du manteau neigeux a atteint 150 kg / m² à Perpignan).

Quelles sont les mesures prises dans la commune :

◆ MESURES REGLEMENTAIRES DE PREVENTION

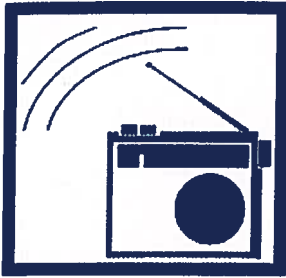
- l'information de la population par les documents DCS, DICRIM, consultables en Mairie;

◆ MESURES DE PROTECTIONS

- la mise en œuvre d'opérations de déneigement et la réquisition d'engins de déneigement ;



Les consignes de sécurité



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Ne prenez pas la route



Abritez vous sous un toit solide



Ne stationnez pas sous les lignes électriques et les arbres



Ne montez pas sur un toit

AVANT

- respecter les normes préconisées en matière de construction;
- suivre les consignes de sauvegarde et les messages météo;
- protéger les installations contre le gel.

EN CAS DE DEPLACEMENT

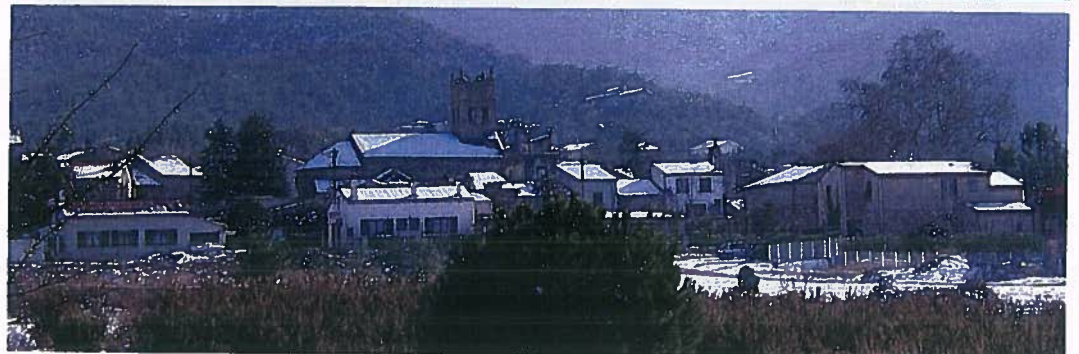
- se renseigner sur l'état des routes ;
- se renseigner sur les prévisions météorologiques.

PENDANT :

- se déplacer le moins possible ;
- ne pas s'engager sur un itinéraire enneigé sans équipements spéciaux ;
- éteindre le moteur si vous êtes bloqué dans votre véhicule et attendre les secours ;
- débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision ;
- s'abriter dans un bâtiment au toit solide ;
- ne pas stationner sous les arbres et les lignes électriques.

APRES :

- ne pas s'approcher des lignes électriques tombées à terre ;
- ne pas monter sur un toit pour le dégager (risque d'effondrement) ;
- attendre le dégagement des voies pour prendre la route ;
- dégager les accès aux habitations.



Infos utiles

NUMEROS UTILES

(N'utiliser le téléphone qu'en cas de nécessité absolue)

POMPIERS	18 ou 112
GENDARMERIE	17 ou 112
SAMU	15 ou 112
Météo France	08 36 68 02 66
EDF	04 68 56 55 00
GDF	04 68 56 50 00

LES EQUIPEMENTS MINIMUMS A CONSERVER A DOMICILE

lampe torche avec piles
radio portable avec piles
eau potable
papiers personnels
médicaments urgents
couvertures
matériel de confinement

OU S'INFORMER ?

Mairie de Villelongue-dels-Monts **04 68 89 61 76**

Préfecture – Protection Civile **04 68 68 65 80**

Restauration des Terrains en Montagne (RTM) **04 68 08 15 90**

ECOUTEZ LA RADIO

France Bleu Roussillon **FM 101,6**





France Inter **FM 91,3**

LE SIGNAL D'ALERTE

Si besoin est, l'alerte peut être répercutée par la sonorisation dans le secteur du village (la Mairie possède un groupe électrogène pour assurer le fonctionnement de cet équipement).

La carte de vigilance

Les prévisionnistes de Météo-France élaborent des cartes de vigilance deux fois par jour pour une diffusion à 6 heures et à 16 heures.

-  La couleur rouge est réservée à des phénomènes très exceptionnels et très dangereux ; elle justifie l'information urgente de la population.
-  La couleur orange signale le risque de phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle.
-  La couleur jaune signale quant à elle le risque de phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux.
-  La couleur marque l'absence de vigilance particulière.

Lors d'une mise en vigilance orange ou rouge, les prévisionnistes élaborent systématiquement des bulletins de suivi qui caractérisent l'événement et sa qualification, qui donnent des conseils de comportement et signalent la date et l'heure du prochain bulletin.



Ci contre : Le Tech en 1940 au pont de Saint-Jean-Pla-de-Corts.

Ci-dessous : Effondrement de la patinoire de Perpignan sous le poids de la neige en 1992.



La route nationale 9 dans sa traversée du Perthus après les chutes de neige de janvier 1986.





METEO FRANCE

Carte de vigilance météorologique
Diffusée le mardi 09 octobre 2001 à 05h58
Valable jusqu'au mercredi 10 octobre 2001 à 06h00

-  Vent violent
-  Fortes précipitations
-  Orages
-  Neige-Verglas

Commentaires Météo-France

Un épisode pluvio-orageux débutera mardi à la mi-journée sur le Languedoc, les Bouches-du-Rhône et le Var.

Conseils des pouvoirs publics

Précipitations/orange

- Renseignez vous avant d'entreprendre un déplacement et soyez vigilants. Evitez le réseau routier secondaire.
- Soyez prudents face aux conditions de circulation pouvant être difficiles.
- Si vous habitez en zone habituellement inondable, prenez les précautions d'usage.



- Niveau 4 :** Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.
- Niveau 3 :** Soyez très vigilants; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
- Niveau 2 :** Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: mistral, orage d'été) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
- Niveau 1 :** Pas de vigilance particulière.

Les cartes de vigilance météo paraissent 2 fois par jour à 05h et à 18h.

En cas de vigilance orange ou rouge, des bulletins de suivi sont disponibles.

Carte n° 09102001_08_01



OU CONSULTER LA CARTE DE VIGILANCE ?

Le système de vigilance mis en place par Météo - France repose sur une totale disponibilité dans son ensemble :

La carte de vigilance et les bulletins de suivi en cas de vigilance orange ou rouge figurent sur le site www.meteo.fr et sont accessibles depuis la page d'accueil. La même information est délivrée aux médias qui peuvent transmettre l'information de vigilance à leurs lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs.

Lorsque le pays doit prendre connaissance le plus rapidement possible d'une situation de mise en vigilance rouge (ce qui est statistiquement très rare), un dispositif spécial est mis en place en concertation avec les télévisions et les radios sous l'égide du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel : l'information est envoyée en urgence par Météo - France aux médias, à charge pour eux de la diffuser, aussitôt que possible, sur un bandeau défilant ou dans un flash spécial.

Dans ces situations, il est conseillé à la population de suivre de très près l'évolution météorologique sur ses médias habituels, sur le site internet de Météo - France et sur ses services téléphoniques ou télématiques.